

## **Incidences Natura 2000**

Trame d'évaluation simplifiée d'un projet de manifestation sportive  
Document qui sera soumis à l'Autorité compétente pour Autorisation

### **Nom de la manifestation sportive :**

**ACTION EDUCATIVE ET SPORTIVE – communes de Mireval et Vic la Gardiole**

**Date à préciser en Septembre 2020**

### **Coordonnées de l'organisateur de la manifestation sportive :**

Nom : **Association la Goutte d'O – Monsieur Serge MIQUEL**

Adresse : **7, La Capelle – 34 110 MIREVAL**

Téléphone : **06 85 71 79 41**

Email : [lagouttedo@orange.fr](mailto:lagouttedo@orange.fr)

**Manifestation co-organisée avec l'appui du CPIE bassin de Thau**

**Contact : Maud DE FALVARD**

[m.defalvard@cpiebassindethau.fr](mailto:m.defalvard@cpiebassindethau.fr) / 06 95 53 78 81

**Appui l'appui des clubs RAC VTT et MGA athlétisme de Mireval.**

## **1- Description de la manifestation sportive**

Joignez, si nécessaire :

- Des éléments supplémentaires sur papier libre en complément de ce formulaire

*Une localisation cartographique la plus précise possible de la manifestation sportive (itinéraire, localisation des aires de stationnement, des aires pour le public, des zones d'interdiction, des accès prévus pour les spectateurs, des voies susceptibles d'être prises pour l'encadrement de l'événement, des zones de logistiques). Il est fortement conseillé d'utiliser une **carte IGN au 1/25 000° comportant un titre explicite, une légende, une échelle et une orientation.***

*Dès lors que la manifestation a lieu entièrement ou en partie sur un site Natura, il convient de fournir une carte plus détaillée de l'emprise de la manifestation sportive sur cette zone. Le cas échéant, une carte localisant la manifestation par rapport aux habitats naturels et habitats d'espèces du site Natura 2000 pourra également être jointe. La cartographie des habitats est disponible dans le document d'objectif.*

Manifestation sportive soumise à évaluation des incidences Natura 2000 au titre :

- De la liste nationale
- D'une liste préfectorale Natura 2000**

« Activité sportive » et « Format de la manifestation sportive »

Lorsqu'il y a une référence au plan (cf. Plan), cela signifie que vous devez localiser l'information sur la carte IGN.

- **Nature de l'épreuve sportive :**

**Manifestation ne comportant pas la participation de véhicules à moteur et se déroulant, en tout ou partie, sur la voie publique**

Préciser la discipline sportive concernée par la manifestation :

**Projet éducatif et sportif en vélo et course à pied sur les voies ouvertes à la circulation et sur les chemins de promenade / randonnée sur le site naturel protégé du Bois des Aresquiers.**

- **Description de l'emprise de l'épreuve** (cf. Plan)

(Lieu de départ et d'arrivée, itinéraire, longueur ou périmètre du parcours)

**DEPART / ARRIVEE du foyer des campagnes à Mireval.**

**L'épreuve est composée de 2 parcours:**

- 1. Parcours vélo/course à pied – du foyer des campagnes au Bois des Aresquiers**  
**Réalisé par équipes de 2 adultes (1 vélo/1 coureur).**
- 2. Parcours pédestre dans le Bois des Aresquiers**  
**Constitution d'équipe de 3 adultes et 2 enfants**

**En complément des épreuves sportives, des ateliers et quizz nature seront proposés aux participants, particulièrement aux enfants.**

- **Date, horaire et durée de la manifestation sportive :**

**Jour de septembre, de 7h00 à 18h00**

- **Budget prévisionnel : 13.000 €**

- **Délivrance de titre : non**

- **Travaux préparatoires éventuels et techniques de réalisation** (cf. Plan) (Calendrier, types d'outils et d'opération, surfaces et/ou volumes concernés)

*Exemple de travaux : création de parking, balisage*

**Pour le parcours vélo/course à pied – pas de logistique particulière. Utilisation des voies ouvertes à la circulation, voies partagées et pistes cyclables. POUR GRANDE PARTIE HORS ZONE NATURA 2000**

**Pour la partie dans le Bois des Aresquiers - PARTIE DANS LE SITE NATURA 2000**

**Le parking d'entrée de site sera utilisé pour le stationnement des participants. Les organisateurs favoriseront le co-voiturage pour ne pas saturer un parking petit et très utilisé le week-end.**

**Un point d'accueil des familles/participants sera mis en place à l'entrée de la pinède sous les pins. Ce point d'accueil sera composé de tables et bancs, et servira de point de ravitaillement.**

**Sète agglomération mettra à disposition des organisateurs une clé du portail d'entrée de site le vendredi ; celle –ci devra être restituée le lundi dans la journée.**

**Le parcours pédestre dans le Bois des Aresquiers se fera uniquement sur les chemins ouverts au public et utilisateurs du site. Les organisateurs veilleront à ce que les participants restent bien sur les chemins.**

**Un balisage très léger est prévu. Il sera mis en place le matin de la manifestation et retiré à la fin de la manifestation.**

- **Nombre approximatif de participants : 100 (maximum)**

• **Nombre prévisionnel de spectateurs : une cinquantaine de personnes sont prévues. Au même titre que les participants, les organisateurs s'assureront que les spectateurs restent sur les chemins afin d'éviter tout risque de piétinement.**

• **Dimensions des stationnements des véhicules (surface) et localisation (cf. Plan) :**

**Les stationnements des véhicules se feront en centre ville de Mireval et sur le parking du Bois des Aresquiers. HORS ET EN ZONE NATURA 2000**

• **Dimensions des aires spectateurs (surface) et localisation (cf. Plan) :**

**Pas d'aires spectateurs particulières prévues. Les spectateurs seront sur les points de rassemblement et le long des routes et chemins.**

• **Accès et cheminements prévus des participants et spectateurs sur le lieu de l'événement (cf. Plan) :**

**Les cheminements empruntés par la manifestation sont mentionnés sur les cartes 1 à 3, ci-jointes. Ceux-ci sont tous sur des routes ou chemins ouverts à circulation.**

• **Description de la logistique en annexe de la manifestation sportive (cf. Plan) :**

(Zone de ravitaillement, sécurité, réparation, nettoyage, restauration, sonorisation, site de remise de prix...)

**Pour le départ : une zone logistique est prévue dans le foyer des campagnes à Mireval.**

**Pour l'épreuve dans le bois des Aresquiers : une zone logistique sera constituée sur le site. Elle sera située à l'entrée de la pinède au bord du chemin pour bénéficier de l'ombre des arbres et éviter le montage de structures plus lourdes de type barnum.**

**Il n'y a pas de ravitaillement prévu sur le parcours ; celui-ci sera proposé sur la zone logistique.**

• **Nombre et types de véhicules à moteur et/ou embarcations motorisées nécessaires à l'organisation (sécurité, logistique...) et identification des voies qu'ils sont susceptibles d'emprunter (cf. Plan)**

**Deux à trois véhicules seront autorisés à entrer sur le site pour déposer le matériel. Ils seront ensuite sortis du site et garés sur le parking extérieur.**

**Seul un véhicule est autorisé à rester sur le site durant la manifestation, en cas d'urgence.**

**Les organisateurs se déplaceront sur le bois (installation du balisage, suivi de l'épreuve...) à pied ou à vélo.**

• **Fréquence de la manifestation sportive (x fois/an) : 2ème année d'organisation, (renouvellement).**

Nouvelle manifestation sportive : Oui x **Non**

Si non, nouveau parcours :  Oui x **Non**

#### « Environnement »

• **Situation de la manifestation sportive par rapport aux sites Natura 2000 :**

Hors site Natura 2000 (Distance minimale : ..... m)

**Tout ou en partie en site Natura 2000**

• **Autres espaces naturels protégés traversés par la manifestation sportive :**

**Bois des Aresquiers, site propriété du conservatoire du Littoral – Co-gestion Sète agglomération**

## méditerranée et Office national des Forêts.

Situé entre Montpellier et Sète, le site du Bois des Aresquiers, d'une superficie totale de 87 ha sur la commune de Vic la Gardiole, a été acquis par le Conservatoire du Littoral en 1982.

Ce site représente un havre de paix préservé de l'urbanisation. Véritable oasis verte s'épanouissant au cœur des lagunes, le Bois des Aresquiers présente un caractère pittoresque et sauvage : la pinède succède rapidement à la lagune après un espace de steppes salées et de prés salés à salicornes.

Six habitats naturels d'intérêt communautaire sont identifiés sur le site : terrains limoneux recouverts de végétation basse adaptée au sel, steppes et prés salés entrecoupés d'affleurements karstiques (roche mère), mares d'eau saumâtre et pelouses calcicoles se succèdent depuis le bord de l'étang vers le boisement.

Cet espace de transition entre milieu salé et milieu forestier est favorable au développement de nombreux habitats et espèces remarquables comme la Saladelle de Girard, la Bugrane sans épines et plusieurs espèces d'orchidées. De nombreux oiseaux sont également présents du fait de la proximité du milieu lagunaire.

La gestion du site est confiée à Sète agglomération méditerranée et un garde du littoral y est présent. Soumis au régime forestier, l'Office National de la Forêt participe à la gestion du site, doté d'un plan de gestion et d'aménagement forestier pour la période 2014-2027.

### Site classé « Bois des Aresquiers et étangs de Vic, D'Ingril et de Pierre Blanche »

La totalité du projet se situe sur le site classé « Bois des Aresquiers et étangs de Vic, d'Ingril et de Pierre Blanche » sur les communes de Frontignan, Vic la Gardiole, Mireval et Villeneuve-lès-Maguelone.

Le site classé, initié par la Loi du 2 mai 1930, permet de préserver des espaces qui présentent un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire.

C'est un classement de protection fort qui correspond à la volonté de maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion, ni la valorisation. Les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale par les services de la Direction Régionale de l'Environnement.

- **Consignes environnementales données aux participants, aux spectateurs et aux encadrants**  
(joindre les éventuels supports d'accompagnement)  
**Pour l'épreuve dans le bois des Aresquiers, un briefing des participants sera fait pour les sensibiliser aux enjeux du site et présentation des consignes de courses : rester sur les chemins, pas de dépôts de déchets...**

**Sur le point de ravitaillement, mise à disposition d'écocup lavables en remplacement des gobelets en plastiques.**

**Nettoyage des abords du parcours à l'issue de la manifestation.  
Débalisage complet du parcours à la fin de la manifestation.**

- **Définition de zones d'interdiction :**  Oui  Non
- **Franchissement de cours d'eau ou zone humide :**  Oui  Non  
Si oui, de quelle manière sont franchis les cours d'eau ?  
(Passage à gué, pont existant ...)

## 2- Identification du ou des sites Natura 2000 concernés

### CF. Carte n° 1 : Tracé de la manifestation au regard des sites Natura 2000

Nom du ou des sites Natura 2000	Numéro du ou des sites Natura 2000	Types de zones (site « oiseaux », site « Habitat Faune, Flore »)	Tout ou partie en site/ Hors site
<b>ETANGS PALAVASIENS</b>	<b>FR 910410</b>	<b>ZSC</b>	<b>HORS ET DANS LE SITE</b>
<b>ETANGS PALAVASIENS ET ETANG DE L'ESTAGNOL</b>	<b>FR9110042</b>	<b>ZPS</b>	<b>HORS ET DANS LE SITE</b>

Il est possible à ce stade de directement passer à l'étape conclusion et d'indiquer qu'il n'y a pas d'incidence envisageable y compris à distance ou via le réseau hydrographique car la manifestation est suffisamment éloignée de tout site Natura 2000.

**Concernant les sites FR9112035 « Côte languedocienne » et FR9101413 « Posidonies de la côte languedocienne », aucune incidence n'est envisagée.**

**Concernant les sites FR910410 et FR9110042 « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol », aucune incidence n'est envisagée sur les parcours cyclistes, empruntant des voies ouvertes à la circulation et de natation, pratiquée dans la bande des 300 mètres au niveau de la zone urbaine de Palavas les Flots.**

**Seuls les sites FR910410 et FR9110042 « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol » sont concernés par les parties 3, 4 et 5 de l'évaluation simplifiée de la manifestation au regard du tracé du parcours de course à pieds.**

Si plusieurs sites sont concernés par la manifestation, les parties 3, 4 et 5 doivent être dupliquées. L'impact de la manifestation et les mesures de suppression et réduction d'impacts doivent être examinés site par site.

### 3- Description du site ou des sites Natura 2000 concernés

#### Nom et n° du site :

La ZPS FR9110042 « Etang palavasiens et étang de l'Estagnol » a été désignée en septembre 2006.

La ZSC FR9101410 « Etangs palavasiens » a été désigné en mars 2006.

Le principe d'un périmètre unique pour la ZPS et la ZSC a été retenu afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du Document d'objectif commune aux deux sites.

En annexe (Cf. Annexe 1 : FSD de la ZPS et de la ZSC), sont présentés les FSD, version finale, transmis au ministère en 2001.

Sur les sites « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol », le Docob a été validé le 12 octobre 2009 par le comité de pilotage et approuvé par arrêté préfectoral en décembre 2009.

A l'issue du Docob validé, une modification du périmètre a été demandée. L'évaluation des incidences tiendra compte de ce dernier périmètre afin de représenter au plus juste les enjeux de conservation des sites Natura 2000 « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol ». Les périmètres d'origine sont toutefois présentés dans la Carte n°1. Aujourd'hui, les sites couvrent une superficie de 6 600 hectares.

Le diagnostic écologique réalisé dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectifs des sites, a permis de dénombrer 23 habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 4 prioritaires (lagunes côtières – 1150, marais calcaires à *Cladium mariscus* – 7210, steppes salées méditerranéennes – 1510 et mares temporaires méditerranéennes – 3170). 52 espèces végétales remarquables ont également été recensées, parmi lesquelles 24 sont protégées au niveau régional voire national.

#### Enjeux de conservation du site Natura 2000 :

a) Précisez les enjeux et objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000.

Les résultats de la hiérarchisation des enjeux de conservation, issus du Docob validé en octobre 2009 pour les sites Natura 2000 « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol » sont présentés dans le tableau ci-dessous :

**Tableau n° 1 : Les enjeux de conservation, par hiérarchie décroissante**

Code EUR15	Intitulé Natura 2000	Note finale	Périodes ou surfaces concernées
A195	Sterne naine, <i>Sterna albifrons</i>	Enjeu très fort	Nidification
1150*	Lagunes côtières	Enjeu très fort	4062,1 ha
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes des <i>Molinio-Holoschoenion</i>	Enjeu très fort	5,57 ha
A021	Butor étoilé, <i>Botaurus stellaris</i>	Enjeu très fort	Résidente
A132	Avocette élégante, <i>Recurvirostra avosetta</i>	Enjeu très fort	Nidification Hivernage
7210*	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i>	Enjeu très fort	2,36 ha
A022	Blongios nain, <i>Ixobrychus minutus</i>	Enjeu très fort	Nidification, Migration
A124	Talève sultane, <i>Porphyrio porphyrio</i>	Enjeu très fort	Nidification
A138	Gravelot à collier interrompu, <i>Charadrius alexandrinus</i>	Enjeu très fort	Nidification Hivernage
A193	Sterne pierregarin, <i>Sterna hirundo</i>	Enjeu très fort	Nidification
A293	Lusciniolle à moustaches, <i>Acrocephalus melanopogon</i>	Enjeu très fort	Résidente
1510*	Steppes salées méditerranéennes	Enjeu très fort	1,79 ha
3170*	Mares temporaires méditerranéennes	Enjeu très fort	1,68 ha
A035	Flamant rose, <i>Phoenicopterus ruber</i>	Enjeu très fort	Résidente
A031	Cigogne blanche, <i>Ciconia ciconia</i>	Enjeu très fort	Nidification, Migration, Hivernage
A131	Echasse blanche, <i>Himantopus himantopus</i>	Enjeu très fort	Nidification
A191	Sterne caugek, <i>Sterna sandvicensis</i>	Enjeu très fort	Nidification, Hivernage

<b>1410</b>	Prés salés méditerranéens, <i>Juncetalia maritimi</i>	<b>Enjeu fort</b>	327 ha
<b>A029</b>	Héron pourpré, <i>Ardea purpurea</i>	<b>Enjeu fort</b>	Nidification, Migration
<b>A081</b>	Busard des roseaux, <i>Circus aeruginosus</i>	<b>Enjeu fort</b>	Résidente
<b>A176</b>	Mouette mélanocéphale, <i>Larus melanocephalus</i>	<b>Enjeu fort</b>	Nidification Hivernage
<b>92A0</b>	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	<b>Enjeu fort</b>	31,49 ha
<b>2190</b>	Dépressions humides intradunales	<b>Enjeu fort</b>	0,23 ha
<b>1420</b>	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques	<b>Enjeu fort</b>	473,7 ha
<b>A255</b>	Pipit rousseline, <i>Anthus campestris</i>	<b>Enjeu fort</b>	Résidente
<b>1220</b>	Cistude d'Europe, <i>Emys orbicularis</i>	<b>Enjeu fort</b>	Résidente
<b>2110</b>	Dunes mobiles embryonnaires	<b>Enjeu modéré</b>	5,35 ha
<b>2120</b>	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	<b>Enjeu modéré</b>	6,69 ha
<b>2210</b>	Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i>	<b>Enjeu modéré</b>	0,4 ha
<b>6510</b>	Prairies maigres de fauche	<b>Enjeu modéré</b>	3,98 ha
<b>A023</b>	Bihoreau gris, <i>Nycticorax nycticorax</i>	<b>Enjeu modéré</b>	Nidification
<b>1310</b>	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i>	<b>Enjeu modéré</b>	89,10 ha
<b>3130</b>	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation (...) des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	<b>Enjeu modéré</b>	ponctuel
<b>3140</b>	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	<b>Enjeu modéré</b>	2,6 ha
<b>6430</b>	Mégaphorbaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	<b>Enjeu modéré</b>	0,018 ha
<b>92D0</b>	Galeries et fourrés riverains méridionaux	<b>Enjeu modéré</b>	51,52 ha
<b>A224</b>	Engouievent d'Europe, <i>Caprimulgus europaeus</i>	<b>Enjeu modéré</b>	Nidification
<b>A246</b>	Alouette lulu, <i>Lullula arborea</i>	<b>Enjeu modéré</b>	Résidente
<b>3150</b>	Lacs eutrophes naturels avec végétation des <i>Hydrocharition</i>	<b>Enjeu modéré</b>	ponctuel
<b>1210</b>	Végétation annuelle des laissés de mer	<b>Enjeu faible</b>	2,4 ha
<b>A229</b>	Martin-pêcheur d'Europe, <i>Alcedo atthis</i>	<b>Enjeu faible</b>	Résidente, Hivernage
<b>A073</b>	Milan noir, <i>Milvus migrans</i>	<b>Enjeu faible</b>	Résidente

\* habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire

Au total, sept objectifs de conservation ont été proposés pour les sites Natura 2000 « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol » et validés en comité de pilotage en octobre 2008.

- Maintien et/ou restauration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire,
- Amélioration de la qualité des eaux des lagunes et des zones humides périphériques,
- Amélioration du fonctionnement des réseaux hydrauliques,
- Maintien à long terme des activités professionnelles et traditionnelles,
- Gestion des usages en adéquation avec les enjeux de conservation,
- Sensibilisation et formation des acteurs,
- Animation et mise en œuvre du Document d'Objectifs.

L'évaluation des incidences du projet de concession sur l'état de conservation des sites « Etangs palavasiens » et « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol » devra donc prendre en considération l'ensemble de ses données.

b) Indiquez les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le(s) site(s)

#### Les habitats d'intérêt communautaire du site (en ordre décroissant d'enjeu)

Habitats d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface (ha)	Etat de conservation	Menaces principales
Fourrés halophiles méditerranéens	1420	473.7 ha	bon	comblement, surpâturage

Steppes salées méditerranéennes	1510*	1.79 ha	bon	surfréquentation, piétinement
Végétation annuelle de laisse de mer	1210	2.4 ha	bon	nettoyage des plages
Végétation pionnière à Salicornes annuelles	1310	89.1 ha	bon	comblement
Mares temporaires méditerranéennes	3170*	1.68 ha	bon	comblement, pollution
Mégaphorbaies hydrophiles d'ourlets	6430	0.018 ha	bon	fermeture du milieu
Prairies maigres de fauche	6510	3.98 ha	bon	surpâturage, fermeture du milieu
Forêt-galeries à Salix alba et Populus alba	92A0	31.49	bon	espèces envahissantes, coupes
Galeries et fourrés riverains méridionaux	92D0	51.52 ha	bon	espèces envahissantes, coupes
Lagune côtière	1150*	4062.1 ha	modéré	eutrophisation
Prés salés méditerranéens	1410	327 ha	modéré	surpâturage, fermeture des milieux
Marais calcaires à Cladium mariscus	7210*	2.36	modéré	comblement, fauche précoce
Prairies humides à grandes herbes	6420	5.57 ha	modéré	surpâturage, fermeture du milieu
Dépressions intradunales	2190	0.23 ha	modéré	surfréquentation
Dunes fixées ou dunes grises	2210	0.4 ha	modéré	surfréquentation
Eaux stagnantes oligomésotrophes	3130	ponctuel	modéré	fermeture de milieu, comblement
Eaux oligo-mésotrophes à Chara spp.	3140	2.6 ha	modéré	eutrophisation, pollution, comblement
Dunes mobiles embryonnaires	2110	5.35 ha	défavorable	surfréquentation
Dunes mobiles du cordon littoral	2120	6.69 ha	défavorable	surfréquentation

### Espèces d'intérêt communautaire présentes (en ordre décroissant d'enjeu)

Espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Eléments quantitatifs	Etat de conservation	Menaces principales
<b>Liste des espèces figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001</b>				
Blongios nain ( <i>Ixobrychus minutus</i> )	A022	15-20m	bon	Destruction des roselières, mauvaise gestion hydraulique, salinisation des milieux
Héron Bihoreau ( <i>Nycticorax nycticorax</i> )	A023	0-1p/50-60i	bon	Pollution de l'eau, drainage, dérangement
Flamant rose ( <i>Phoenicopterus ruber</i> )	A035	500-2000i	bon	Artificialisation des milieux, pollution de l'eau, dérangement
Aigrette garzette ( <i>Egretta garzetta</i> )	A026	100-500i	bon	Dérangement, dégradation boisements, pollution eau
Héron pourpré ( <i>Ardea purpurea</i> )	A029	10-50p	bon	Destruction des roselières, mauvaise gestion hydraulique, salinisation des milieux
Busard des roseaux ( <i>Circus</i> )	A081	5-7p	bon	Destruction des roselières,



<i>aeruginosus</i> )				mauvaise gestion hydraulique, salinisation des milieux, collision et électrocution
Avocette élégante ( <i>Recurvirostra avocetta</i> )	A132	100-200p	bon	Dérangement, mauvaise/absence de gestion hydraulique, destruction des habitats et aménagement des traits de côte, prédation par le Goéland
Echasse blanche ( <i>Himantopus himantopus</i> )	A131	50-150p	bon	Dérangement, mauvaise/absence de gestion hydraulique, destruction des habitats et aménagement des traits de côte, prédation par le Goéland
Chevalier sylvain <i>Tringa glareola</i> )	A166	0-20i	bon	Mauvaise/absence de gestion hydraulique, dérangement
Guifette moustac ( <i>Chlidonias hybridus</i> )	A196	100-200i	bon	Pâturage dans les scirpaies en période de nidification, pollution et eutrophisation des lagunes
Lusciniole à moustache ( <i>Acrocephalus melanopogon</i> )	A293	40-50m	bon	Destruction des roselières, mauvaise gestion hydraulique,
Cigogne blanche ( <i>Ciconia ciconia</i> )	A031	500-1000i	bon	Electrocution, noyade dans châteaux d'eau ouverts, destruction des grands arbres
Talève sultane ( <i>Porphyrio porphyrio</i> )	A124	6-10p	bon	Destruction des roselières, mauvaise gestion hydraulique, salinisation des milieux
Sterne caspienne ( <i>Sterna caspia</i> )	A190	200-500i	bon	Dérangement, mauvaise/absence de gestion hydraulique, destruction des habitats et aménagement des traits de côte,
Butor étoilé ( <i>Botaurus stellaris</i> )	A021	3-5m	moyen	Destruction des roselières, mauvaise gestion hydraulique, salinisation des milieux
Grande aigrette ( <i>Egretta alba</i> )	A027	10-20i	moyen	Destruction des roselières, mauvaise gestion hydraulique, salinisation des milieux
Milan noir ( <i>Milvus migran</i> )	A073	10p/100-1000i	moyen	Tirs illégaux, collision routières et électrocution, dégradation des zones humides, destruction des boisements
Goéland railleur ( <i>Larus genei</i> )	A180	100-500i	moyen	Dérangement, mauvaise/absence de gestion hydraulique, destruction des habitats et aménagement des traits de côte, prédation par le Goéland
Mouette mélanocéphale ( <i>Larus melanocephalus</i> )	A176	100-2000i	moyen	Dérangement, mauvaise/absence de gestion hydraulique, destruction des habitats et aménagement des traits de côte, prédation par le Goéland
Sterne pierregarin ( <i>Sterna hirundo</i> )	A193	260-300p	moyen	Dérangement, mauvaise/absence de gestion hydraulique, destruction des habitats et aménagement des traits de côte, prédation par le Goéland
Guifette noire ( <i>Chlidonias niger</i> )	A197	100-200i	moyen	Pollution et eutrophisation des lagunes

Alouette lulu ( <i>Lullula arborea</i> )	A246	50-100i	moyen	Disparition des friches, urbanisation, cabanisation
Pipit rousseline ( <i>Anthus campestris</i> )	A255	10-20p	moyen	Dérangement, traitements phytosanitaires des vignes, aménagement des dunes et sansouires
Balbuzard pêcheur ( <i>Pandion haliaetus</i> )	A094	10-20i	moyen	Dérangement et développement des activités nautiques, électrocution, tirs, destruction des ripisylves, pollution de l'eau
Engoulevent d'Europe ( <i>Caprimilgus europaeus</i> )	A224	2-5p	moyen	Pas de menaces identifiées sur la ZPS
Gravelot à collier interrompu ( <i>Charadrius alexandrinus</i> )	A138	40-50p	moyen	Dérangement, mauvaise/absence de gestion hydraulique, destruction des habitats et aménagement des traits de côte, prédation par le Goéland
Martin pêcheur d'Europe ( <i>Alcedo atthis</i> )	A229	15-20i	moyen à mauvais	Dérangement, pollution de l'eau, aménagement hydraulique, turbidité de l'eau
Crabier chevelu ( <i>Ardeola ralloides</i> )	A024	50-100i	moyen à mauvais	Dégradation des marais et boisements, drainage, dérangement
Sterne caugek ( <i>Sterna sandvicensis</i> )	A191	50-200i/40-50p	moyen à mauvais	Dérangement, mauvaise/absence de gestion hydraulique, destruction des habitats et aménagement des traits de côte, prédation par le Goéland
Sterne hansel ( <i>Gelochelidon nilotica</i> )	A189	10-50i	moyen à mauvais	Dérangement, mauvaise/absence de gestion hydraulique, destruction des habitats et aménagement des traits de côte, prédation par le Goéland
Sterne naine ( <i>Sterna albifrons</i> )	A195	200-540p	mauvais	Dérangement, mauvaise/absence de gestion hydraulique, destruction des habitats et aménagement des traits de côte, prédation par le Goéland

**Données issues du Document d'Objectifs des sites Fr9110042 et FR9101410 et données issues du FSD de la ZPS (2009).**

#### 4- Analyse des incidences de la manifestation

Analyser les incidences directes et/ou indirectes, temporaires et/ou permanentes de la manifestation sportive sur les espèces et habitats et sur l'intégrité du site Natura 2000 ( **Nom et n° du site** :

**ZPS FR9110042 « Etang palavasiens et étang de l'Estagnol »**

**ZSC FR9101410 « Etangs palavasiens »**

a) Incidences potentielles sur les habitats naturels et les habitats d'espèces identifiés dans la rubrique 3 :

Type d'habitat naturel	Superficie et/ou %* d'habitat investi par la manifestation	Usage	Incidences potentielles	Remarques
Habitats naturels	0%		Veiller à éviter le piétinement des habitats en bordures des chemins	Le tracé emprunte des voies existantes
Habitats d'espèces	0%		Aucune incidence potentielle	Le tracé emprunte des voies existantes

\* il s'agit du pourcentage d'habitat détruit par rapport à la superficie totale de l'habitat à l'échelle du site. Cette estimation n'est pas toujours possible à déterminer en particulier lorsque le DOCOB n'est pas encore réalisé.

b) Incidences potentielles sur les espèces animales et végétales (fonctions vitales : reproduction, repos, alimentation, ...) identifiés dans la rubrique 3 :

<b>Catégorie d'espèce</b>	<b>Incidences potentielles</b>	<b>Population touchée</b>	<b>Remarques</b>
<b>Nidification des Laro Limicole</b>	<b>Dérangement</b>	<b>0%</b>	<b>Aucune incidence</b>

*Si le cadre proposé ne vous convient pas, vous pouvez vous exprimer librement:*

## 5- Mesures réductrices ou de prévention

*Ces mesures visent à supprimer ou réduire les incidences potentielles identifiées préalablement.*

- **Briefing et actions d'éducation à l'environnement avant et pendant l'épreuve dans le Bois des Aresquiers.**  
Partenariat avec le CPIE Bassin de Thau pour la partie EEDD – Convention de partenariat jointe au dossier.
- **Installation d'une base logistique discrète sans équipement lourd de type barnum pour accueil des participants dans le bois. Pas de ravitaillement sur le parcours.**
- **Utilisation de vaisselle lavable, type ecocup, sur les ravitaillements**
- **Nettoyage des abords du parcours après la manifestation,**
- **Le parcours se déroule uniquement sur des voies et chemins ouverts à la circulation.**
- **Balisage discret dans le bois, qui sera enlevé dès la fin de la manifestation.**
- **Les organisateurs favoriseront le co-voiturage pour se rendre au bois des Aresquiers pour limiter les véhicules sur le parking d'entrée de site.**
- **La manifestation doit se dérouler en dehors de la période sensible, soit entre le 1<sup>er</sup> août et le 31 avril.**
- **L'organisation s'engage à contacter le gestionnaire du site du Bois des Aresquiers, Sète Agglopolé méditerranée et l'animateur du site Natura2000, le SYBLE, en cas de constat d'incidences accidentelles liées à la manifestation.**

## 6- Conclusion

**Compte tenu des mesures de réduction envisagées, le projet est-il susceptible d'avoir une incidence résiduelle significative au regard des objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés ?**

**NON**, pas d'incidence ou incidence négligeable : ce formulaire est à fournir au service instructeur en complément de votre déclaration ou demande d'autorisation

**Arguments :**

**L'ensemble des données Natura2000 ont été recueillies auprès de Sète agglomération méditerranéenne et du SYBLE, opérateur Natura 2000.**

**OUI**, effets potentiels significatifs : l'évaluation des incidences doit être poursuivie

À (lieu) :

Signature :

Le (date) :